

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTELMAR AGGLOMERATION

AVIS AU PUBLIC

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LES TOURRETTES

Par arrêté n°2018.08.17A, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION a prescrit l'ouverture de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de LES TOURRETTES, pour une durée de 32 jours consécutifs, du **vendredi 24 août 2018 au lundi 24 septembre 2018 inclus**.

L'objet de la modification simplifiée consiste à faire évoluer :

- L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 dite centre-village, relative à la zone AUa du centre-bourg et notamment : les espaces publics, stationnements et leur traitement paysager ; les fronts bâtis et la répartition de la mixité fonctionnelle ; la desserte des îlots et la liaison douce ;
- L'OAP n°2 dite Nord village, relative à la zone AU, tranches n°3 et 4, et notamment : la correction d'une erreur matérielle dans la retranscription de l'Espace Boisé Classé (EBC) ; la subdivision de la tranche 4 ; la desserte viaire des nouvelles tranches ; le front bâti de long de la RN7 ;
- Le règlement applicable à la zone AU.

L'autorité compétente en matière de PLU est la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION.

Des informations peuvent être demandées auprès de :

- la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION, Centre municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR - Mme MARIE – 04.75.00.26.15

Le dossier ainsi qu'un registre de consultation seront déposés pendant toute la durée de consultation du **vendredi 24 août 2018 au lundi 24 septembre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux** :

- à la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION, Centre municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR
- en Mairie de LES TOURRETTES, 1 Place de la Mairie, 26740 LES TOURRETTES

Le dossier sera également mis en ligne sur les sites internet de :

- la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION : www.montelmar-agglo.fr , rubrique urbanisme
- la commune LES TOURRETTES : www.lestourrettes.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres prévus à cet effet (en Mairie de LES TOURRETTES et à la Direction de l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION), ou les adresser par écrit à :

Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION

Direction de l'Urbanisme

Maison des Services Publics – 1 Avenue Saint Martin – 26 200 MONTELIMAR

A l'expiration du délai de consultation du public, les registres seront clos et signés par le Président de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION ou son représentant. Le bilan de la consultation du public sera tiré par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION. Le même Conseil Communautaire se prononcera alors également sur l'approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de LES TOURRETTES.

 **CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**
(application/pdf) - 538.97 KB

Site internet de dématérialisation :
<https://www.registre-dematerialise.fr/782>



Enquêtes publiques et autres annonces légales

Consultation du public

 **AVIS DE MODIFICATION DU PLU LES TOURRETTES**
(application/pdf) - 78.09 KB

- Enquêtes publiques en cours
- Autorité Environnementale
- Autres annonces légales
- Enquêtes publiques terminées

montélimar
agglomération

Annexes
MARCHÉS PUBLICS

Newsletter

Inscrivez-vous à notre lettre d'information en

les cookies. En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de cookies. Attention, le blocage de certains cookies empêche le fonctionnement correct du site.



Vous agrandissez une maison individuelle ou des annexes ?

Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante ?

Votre projet comprend des démolitions ?

Pour savoir précisément à quelles formalités sont soumis vos travaux, renseignez vous auprès du service Urbanisme de la mairie.

PLU

Veillez trouver ci-joint PLU de la Commune

PLU 2015

AVAP

Veillez trouver ci-joint AVAP de la Commune

AVAP

PPM Chapelle Saint Didier

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°01 DU PLU

Avis_publication_A3

4_-_Arrt_n2018-08-17-A_ouverture_mise_consultation

14 Modification simplifiée n°01 du PLU de la Commune

14 Vide grenier nocturne

Nos dernières actus

	02-08-2018 CANICULE VIGILANCE ORANGE
	05-07-2018 FRÉQUENCES TNT CHANGENT!!
	06-04-2018 CARNAVAL

[TOUT VOIR](#)